Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600545-20251212-2025_06_76-DE

Délibération du conseil municipal du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025-06-76
Classification : Finances locales - Divers
Objet : Tarifs communaux 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de procurations : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 19 h, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, maire.
Présents : M^mes^ Patricia Guillemain, Isabelle Le Blé, Josiane Le Bourne, Marie-Françoise Le Jossec, Mathilde Lepioufle, Jocelyne Lorgeray, Valérie Margnac, Patricia Odaert, Florence Séveno.
MM. Jean-Pierre Dhuy, Michel Drian, Alain Halter, Yves Le Bail, Christian Le Baron, Dominique Riguidel.

Absents excusés : M^mes^ Anne-Sophie Bézier, Hélène Bihan, Béatrice Le Bars,
MM. Cédric Barbary, Olivier Cabelguen, Patrick Connan, Gilbert Gouzerh, Pascal Marteau, Damien Plunian.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Hélène Bihan a donné procuration à M. Yves Le Bail,
- M. Olivier Cabelguen a donné procuration à M. Dominique Riguidel,
- M. Patrick Connan a donné procuration à Mme Valérie Margnac,
- M. Gilbert Gouzerh a donné procuration à M. Jean-Pierre Dhuy,
- M^me^ Béatrice Le Bars a donné procuration à M^me^ Marie-Françoise Le Jossec.
- M. Pascal Marteau a donné procuration à Mme Florence Séveno

Exposé

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder au renouvellement des tarifications communales pour l'exercice budgétaire 2026.

La commission des finances, réunie le 25 novembre 2025, a étudié et arrêté les différentes tarifications applicables sur la commune au 1er janvier 2026. Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des grilles tarifaires (cf. annexe).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600545-20251212-2025_06_76-DE

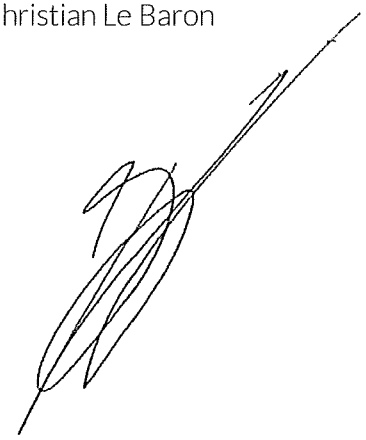
Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (4 « contre » : Madame Hélène Bihan, Monsieur Patrick Connan, Madame Anne Sophie-Bézier, Monsieur Yves Le Bail, Mathilde Le Pioufle n'a pas pris part au vote), décide :

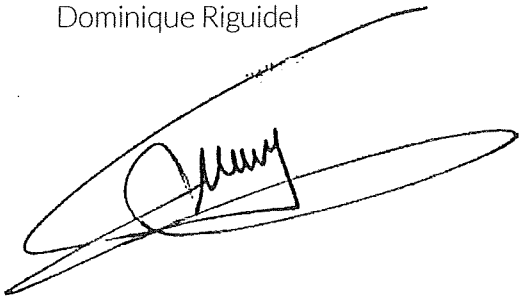
- d'adopter les nouvelles grilles tarifaires des produits et services communaux présentées, avec effet au 1er janvier 2026.

Fait à Erdeven, le 12 décembre 2025

Le Secrétaire de séance
Christian Le Baron



Le Maire,
Dominique Riguidel



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*